

CHAPPEE 



**ÉCONOMISEZ
AVEC CHAPPÉE**

EN PARTENARIAT AVEC



**OFFRE RÉSERVÉE AUX PARTICULIERS
DU 1^{ER} NOVEMBRE 2018
AU 1^{ER} FÉVRIER 2019**



JUSQU'À **AVEC BORA EVO HTE**
1100 LITRES DE FIOUL*
+ UN CHÈQUE DE 100€ TTC OFFERTS

*Conditions sur chappee.com ou aidee.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

CHAPPEE.COM

**OFFRE RÉSERVÉE AUX PARTICULIERS
DU 1^{ER} NOVEMBRE 2018 AU 1^{ER} FÉVRIER 2019**

JUSQU'À **AVEC BORA EVO HTE**
1100 LITRES DE FIOUL*
+ UN CHÈQUE DE 100€ TTC OFFERTS

DÉTAILS DES OFFRES	PRIME CHAUDIÈRE FIOUL BORA EVO HTE CHAUFFAGE SEUL ¹		PRIME CHAUDIÈRE FIOUL BORA EVO HTE AVEC ECS ¹	
	PRIME CLASSIQUE (SANS CONDITIONS DE RESSOURCE)	PRIME SUPER BONUS ² (SOUS CONDITIONS DE RESSOURCE)	PRIME CLASSIQUE (SANS CONDITIONS DE RESSOURCE)	PRIME SUPER BONUS ² (SOUS CONDITIONS DE RESSOURCE)
Total offert	500 litres³	900 litres³	700 litres³	1 100 litres³

En PLUS un chèque de 100 € TTC



COMMENT BÉNÉFICIER DE CETTE OFFRE ?

Pour bénéficier de la prime, vous devez suivre la procédure détaillée dans le règlement consommateur (sur aidee.fr ou sur chappee.com), à savoir notamment :

- 1/ Téléchargez sur aidee.fr ou chappee.com l'offre « Jusqu'à 1100 litres de Fioul et un chèque de 100 € TTC offerts sur l'achat et la pose de votre Bora Evo HTE ».
- 2/ Renseignez-la et signez-la, avant d'accepter, entre le 1^{er} novembre 2018 et le 1^{er} février 2019, le devis de l'installateur établi pendant cette même période.
- 3/ Une fois l'offre et le devis signés, enregistrez votre dossier sur aidee.fr.
- 4/ Adressez l'offre, avec la copie du devis à Aidee, dans le mois qui suit la signature du devis. Vous recevrez alors d'Aidee l'Attestation sur l'Honneur, que vous devrez retourner à Aidee en original avec la copie de la facture une fois les travaux réalisés.
- 5/ Après vérification de la régularité du dossier, Aidee vous adressera votre chèque fioul plus le chèque de 100 € TTC, et vous n'aurez plus qu'à vous faire livrer par un distributeur de fioul.

* Offre faite dans le cadre de la réglementation des certificats d'Economies d'Énergie (CEE) valable exclusivement pour l'achat et l'installation d'une chaudière fioul CHAPPEE Bora Evo HTE équipée d'un régulateur de classe IV minimum (intégré ou non), dans une maison individuelle achevée depuis plus de 2 ans, sur devis établi par un professionnel qualifié RGE et signé pendant la période de l'opération. Règlement de l'opération à consulter sur chappee.com ou sur aidee.fr.

1- Liste et caractéristiques des matériels éligibles sur chappee.com ou sur aidee.fr
 2- La Prime « Super Bonus » est réservée aux ménages considérés en situation de « Grande précarité énergétique » au sens de l'arrêté modifié du 29/12/2014 relatif aux modalités d'application du dispositif des Certificats d'Economies d'Énergie, c'est-à-dire aux ménages qui bénéficient du Chèque énergie, de la CMUC, de l'ACS, ou dont les revenus sont inférieurs aux plafonds de la grille consultable sur chappee.com ou sur aidee.fr (cf. avis d'imposition N-1 ou N-2 par rapport à la date d'acceptation du devis)
 3- La Prime est versée au Bénéficiaire sous la forme d'un chèque fioul exprimé en litres (cf. tableau ci-dessus) et à valoir sur sa ou ses prochaines livraisons de fioul domestique (2 maximum et valable jusqu'au 1^{er} septembre 2019) auprès d'un distributeur de fioul dont la liste se trouve sur le site aidee.fr. A ce chèque fioul exprimé en litres est ajouté un chèque d'une valeur de 100 € TTC libellé à l'ordre du Bénéficiaire et qui lui sera adressé directement par AIDEE après validation du dossier.